

N/REF : 3/03/2025 16H42 C:000039 I:00247
V/REF : AC/C14061
V/Email reçu le Lundi 03/03/2025 a 16H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. IMT
IMMEUBLE : L'ARC EN CIEL -IMT
14/16 RUE LOUIS ET RENE MOINE
.
35000 RENNES

Rennes, le 03 Octobre 2025

Référence Marché: 024089-MNU-001

LOCALISATION : ALLEE 16 MOINE - MR MOHAMMAD : 07 67 24 57 97
LOGEMENT N° 003747, PORTE N°3747, 5° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : POIGNÉE FENETRE CUISINE QUI NE SE FERME PLUS

Donneur d'ordre : Mme J BENAUD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 04/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE LA FENETRE
CONSTAT : CREMONE A REMPLACER
RÉPARATION PROVISOIRE EFFECTUÉE
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 29/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
PRISE DE REFERENCES ET MISE EN COMMANDE

INTERVENTION DU 09/2025
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DEPOSE CREMONE DEFECTUEUSE
FOURNITURE ET POSE D'UNE NOUVELLE CREMONE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 29/09/25 a 17H46 Mme J BENAUD

AT LGESTION Email envoyé le 05/03/25 a 11H24 Mme J BENAUD

0503 : BONJOUR, PRÉVOIR LE REMPLACEMENT DE LA CREMONE. CORDIALEMENT,

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MEN001-Vérif./Dépan.lgt T1/2 ss rpl.piec	1	80,00	80,00
1,00	MEN090-Rempl.Crémone complete	50	85,00	85,00
TOTAL H.T.				165,00
T.V.A. a 10,00%				16,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>181,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.